

2020/2

OPEN-VOX

KIT DÉBAT #1



DANS CE NUMÉRO

Organiser un débat sur le droit de vote à 16 ans

Les 3 étapes clés pour un débat réussi !

Bienvenue à Open-Vox !

Un espace d'échanges et de partages en groupes autour de sujets du quotidien. Toutes les deux semaines, c'est l'occasion de se retrouver pour discuter de thématiques diverses !



LE PEJ-FRANCE

Fondé en 1987, le Parlement Européen des Jeunes - France est une association nationale d'éducation à la citoyenneté. Cette dernière fait partie d'un réseau européen présent dans 40 pays.

L'association organise chaque année des évènements qui permettent à des jeunes de 15 à 25 ans de vivre des expériences de citoyenneté active en favorisant les rencontres, l'échange et le débat sur des thématiques d'actualité : sessions de simulations parlementaires, interventions en milieux scolaires, groupes de débats en lycées, forums étudiants...



LE PROGRAMME OPEN-VOX



Le programme Open-Vox est lancé en 2020 par le PEJ-France !

Il s'agit de proposer à des lycéen-nes de toute la France de créer des groupes de débat dans lesquels ils/elles ont l'opportunité de discuter de sujets d'actualité. Au cours de l'année, une forme d'échange entre différents lycées sera organisée pour permettre de dialoguer au-delà des murs de chaque établissement, entre jeunes, et d'ainsi créer encore plus de débats !



Lorsque la dynamique du groupe de débat est lancée, il existe la possibilité (avec l'appui du PEJ si besoin) d'aller plus loin. En effet, les lycéen-nes peuvent organiser une ou plusieurs activités dans leur lycée/ville. Par exemple, en mettant en place des animations (cleanwalk, ateliers...), en participant à des sessions du PEJ-France ou d'un autre Comité national en Europe !

DÉBATTRE : OUI, MAIS COMMENT ?



Ici, on vous présente quelques conseils pour débattre sereinement !



Nommez un-e responsable de débat : son rôle est à la fois d'animer, de modérer le débat et d'en être le maître du temps. Il/Elle est chargé-e de distribuer et gérer la parole pour que chacun-e puisse s'exprimer tour à tour. Le/la responsable doit également être vigilant-e à ce que la prise de parole soit équitable.



Organisez l'espace : les formes circulaires favorisent le dialogue et la proximité entre les participants-tes et renforcent la confiance réciproque et l'écoute.



Déterminez et annoncez la durée du débat au début: environ une heure et demie, c'est la durée que nous recommandons !



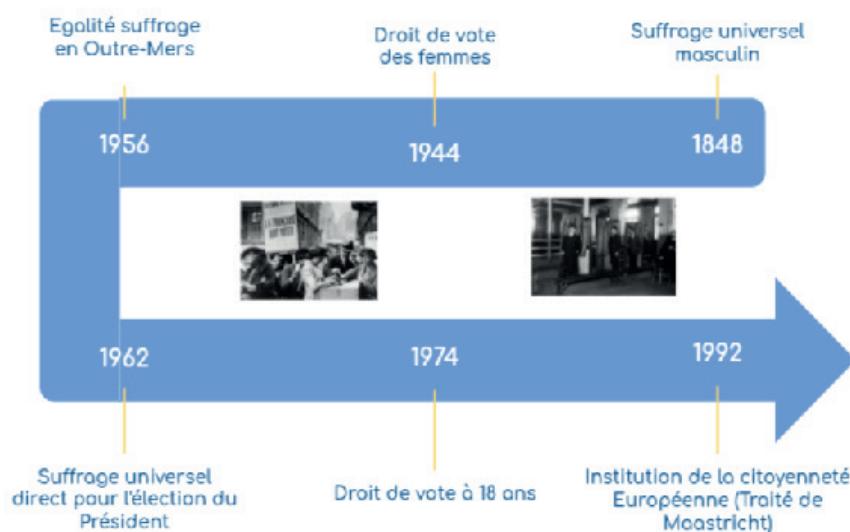
N'oubliez pas de rappeler quelques règles comme :

- Le respect et l'écoute des débatteur-trices,
- Le respect de la parole des autres,
- La bienveillance et la patience entre les participant-es,
- Les règles de circulation de la parole et les temps des prises de parole des participant-es



Le droit de vote en France

LES GRANDES DATES



DES CITOYEN-NES ET DES DROITS...

Qui vote en France ?

Les citoyen-nes de nationalité française de plus de 18 ans inscrit-es sur les listes électorales votent à toutes les élections.



Pour les élections européennes et les élections municipales tou-tes les citoyen-nes européen-nes de plus de 18 ans inscrit-es sur les liste électorales résidant en France peuvent voter.

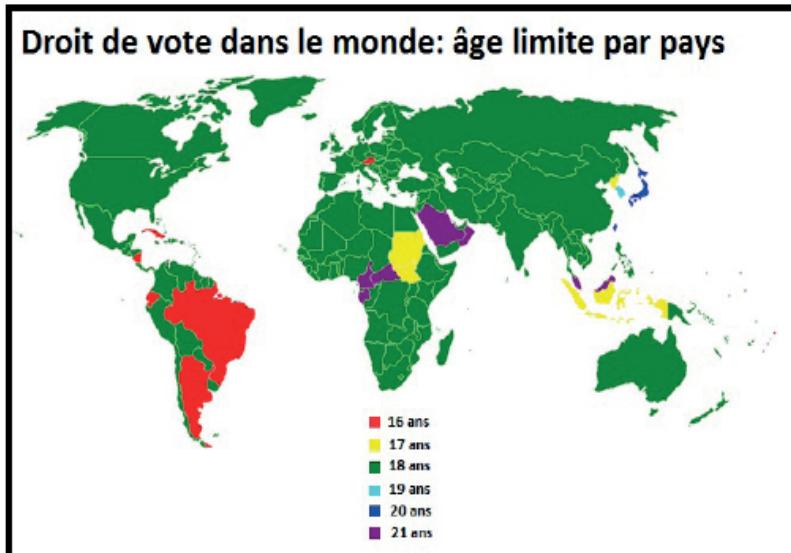
En France, le droit de vote à 16 ans représenterait **1,5 millions de nouveaux-elles votants-tes !**

PROFIL DES ABSTENTIONNISTES		
Sexe et âge		
	VOTANTS	ABSTENTIONNISTES
ENSEMBLE	48,8	51,2
SEXÉ		
Homme	47	53
Femme	51	49
ÂGE		
18-24 ans	37	63
25-34 ans	35	65
35-49 ans	43	57
50-59 ans	50	50
60-69 ans	63	37
70 ans et plus	66	34

À 16 ans, on fait quoi ?

- ✓ On peut signer un contrat de travail
- ✓ On peut ouvrir un compte bancaire personnel
- ✓ On peut diriger une association

Le droit de vote à 16 ans dans le monde



["Le droit de vote et d'élection est fixé à 18 ans dans la majorité des pays"](#), 11 juin 2015, RTS

ET AILLEURS, QUI VOTE ?



DROIT DE VOTE DES JEUNES EN EUROPE

- Droit de vote à 18 ans
- Droit de vote à 16 ans
- Droit de vote à 16 ans pour les élections locales seulement
- Droit de vote à 16 ans rejeté par référendum (Luxembourg, à 81%)



Paul Cebille, ["L'âge du droit de vote en Europe"](#), 5 mai 2016



QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

Citoyenneté : c'est le droit de participer aux décisions relatives à la communauté politique. Un citoyen jouit de droits civils et politiques et s'acquitte d'obligations envers la société.



Démocratie représentative : régime politique dans lequel le peuple nomme des représentants qui exercent le pouvoir à sa place.

Droits civiques et politiques : ce sont des droits fondamentaux accordés aux personnes physiques, en général ayant la nationalité du pays. Par exemple : droit de vote ; droit d'éligibilité ; liberté d'opinion ; liberté de réunion et d'association.

Suffrage universel : Le suffrage universel consiste en la reconnaissance du droit de vote à l'ensemble des citoyennes et citoyens. Il est défini par opposition au suffrage restreint qui réserve le droit de vote à certains citoyens.



Éligibilité : l'adjectif éligible qualifie une personne remplissant les conditions nécessaires pour pouvoir être élue. L'éligibilité est l'aptitude à être élu. C'est la capacité juridique à pouvoir se présenter à une élection par voie de suffrage.

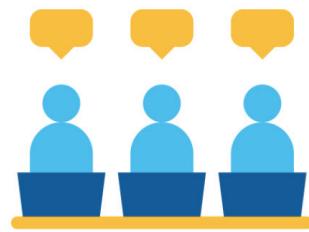
Convention internationale des droits de l'enfant : le Comité des droits de l'enfant souligne que les enfants ont le droit d'être impliqués dans toutes les questions qui affectent leur vie, ce qui inclut la participation aux processus démocratiques..

Majorité civile : la majorité civile détermine l'âge auquel un individu peut jouir pleinement de ses droits civiques, mais également fonciers, ou contractuels, et devient majeur et donc responsable juridiquement.



Majorité pénale : l'âge à partir duquel un délinquant relève du droit pénal commun, est fixé à dix-huit ans dans presque tous les pays européens. En deçà de cet âge, des dispositions pénales spécifiques leur sont applicables, le droit pénal des mineur-es.

LES PRINCIPAUX POINTS DE VUE



Un petit état des lieux des positions des acteur·rices impliqué·es...
...pour te forger ton propre point de vue !

“

ÉCOLOGIE
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ

Groupe parlementaire fondé en 2020, Ecologie Démocratie Solidarité (EDS) a lancé une pétition pour une loi abaissant le droit de vote à 16 ans : « *On dit toujours qu'on va demander la confiance aux jeunes générations, mais la confiance, c'est une relation bilatérale. Donc, avant de demander la confiance, il faut faire confiance* ». Une telle mesure permettrait de combattre l'abstention : « *plus on vote tôt, plus on vote durablement dans la vie.* »

[«Droit de vote à 16 ans», France TV Info, 01/10/2020](#)

Les associations lycéennes et étudiantes sont très majoritairement en faveur d'un droit de vote dès 16 ans. L'Union nationale lycéenne plaide « *La démocratie ne peut plus se faire sans les jeunes* », alors que la « *dette écologique nous impose une charge mentale lourde* ». D'autres organismes comme le syndicat étudiant Unef dénoncent « *Les jeunes n'attendent que ça, qu'on leur donne la parole. Ils descendent dans la rue, se mobilisent, mais sont écartés du débat.* ».



[«Le droit de vote à l'âge de 16 ans», Le Parisien, 10/09/2020](#)



Je ne suis pas opposé mais je ne peux pas m'empêcher de vous renvoyer la balle. On ne peut pas dire 'on a les trois quarts des jeunes de 18-25 ans qui ne sont pas allés voter il y a cinq ans' et me dire 'mettez la majorité à 16 ans'. Je suis prêt à avancer sur le 16-18 ans si vraiment j'ai une démonstration de force de la jeunesse française qu'elle exerce le droit de vote à plein.

Emmanuel Macron

[«Des députés veulent remettre le droit de vote à 16 ans sur la table», LCI, 09/09/2020](#)

Sur le plan juridique, on atteint sa majorité civile et pénale à 18 ans. Abaisser le droit de vote à 16 ans requiert d'abaisser ces majorités à 16 ans pour maintenir un ensemble juridique cohérent.

Le juge Jean-Pierre Rosenczveig est d'avis que les français ne sont pas prêts à abaisser ces majorités qui signifierait le retrait du bénéfice de l'excuse atténuante de minorité dès 16 ans mais aussi permettre dès cet âge de quitter le domicile familial, de louer une chambre, d'acheter une voiture, de se marier, etc.



[«Voter à 16 ans : il est urgent de ne pas se presser», Jean-Pierre Rosenczveig, Blog Le monde, 06/12/2016](#)

ET SI VOUS AVIEZ LE DROIT DE VOTE DÈS 16 ANS ?

PHASE 1 : PLANTER LE DECORS



Décrypter l'intitulé du sujet et partager ses connaissances



Avant de se lancer, il faut savoir de quoi on parle. Personne n'a la science infuse et tout le monde a des connaissances à apporter : un temps de mise en commun de ce qu'on sait (ou pas) est important pour bien comprendre le sujet en groupe !

Vous comprenez le sujet ?
Qu'avez-vous appris avec le kit ?
Des infos à apporter en plus ?



Pourquoi, cette question est importante ?
En quoi ça nous concerne ?

Comprendre en quoi ce sujet est important

Pour cerner l'importance du sujet il est important de se demander qui cette question concerne et en quoi elle mérite d'être posée.

Le vote : à quoi ça sert ?

Que pourrait changer le droit de vote à 16 ans ?

PHASE 2 : OPINIONS ET SOLUTIONS



Exprimer des positions et les confronter

C'est la moment de vider son sac ! Ici chacun-e peut exprimer son point de vue et faire part de ses positions (positives ou négatives). C'est l'occasion pour vous de construire son opinion !

Qu'est-ce que ça vous inspire ?
Quelles sont les points positifs ou négatifs selon vous ?



Noter les questions qui ressortent et les désaccords



Comment peut-on faire pour améliorer ces choses ?
A coté de chez nous, en France, en Europe ?



Trouver ensemble des compromis et imaginer des solutions, pour aller de l'avant !

Lors de ce temps, on reprends les grandes questions et désaccords pour trouver ensemble des idées.
Eh oui, il va peut-être falloir faire des compromis !



Et toi, tu voudrais/aurais voulu voter dès 16 ?

Est-on prêt-e pour voter à 16 ans ? Ça veut dire quoi être prêt-e à voter ?

PHASE 3 : ET VOUS ?

Penser à ce qu'on peut faire à notre échelle !



Avant de clore la séance, l'idée serait de réfléchir ensemble sur les moyens d'information ou d'agir localement. Pour cela, vous pourrez vous aider de la rubrique "formes d'engagement" dans ce kit !

Que pourrait-on faire ?
(perso, en groupe ou dans une association)



POUR ALLER PLUS LOIN

Questions pour élargir le sujet :

- Et si on instaurait un âge maximum au droit de vote ?
- Devrait-on étendre le droit de vote aux élections locales aux étranger-ères hors UE ?
- Est-on citoyen-ne sans droit de vote ?



→ Et être éligible à 16 ans ?

Quelques vidéos courtes :



« [16 ans, trop jeune pour voter ? on a demandé à de jeunes électeurs](#) », LeHuffpost, 20 septembre 2020.

« [Le pouvoir du vote des jeunes](#) », Tedx Talks, 16 mai 2016

« [Bientôt le droit de vote à 16 ans](#) », Hugo Décrypte, 15 février 2018.

Quelques articles :

« [Que peut faire un jeune avant 18 ans](#) », Service Public

« [Abaïsser l'âge de voter : le débat et les expériences européennes](#) »
Perspectives électorales – Les jeunes et les élections, Kees Aarts et Charlotte van Hees, *Élections Canada*, Juillet 2003

« [Projet de loi sur la majorité démocratique : UNICEF dit oui pour le vote à 16 ans](#) », UNICEF, 30 septembre 2020,

« [Comment voter ?](#) », Ministère de l'Intérieur



DES IDÉES D'ENGAGEMENT



Dans cette rubrique, tu trouveras différentes formes d'engagement (quotidien, associatif...) qui existent sur le sujet du jour !

S'INFORMER

C'est déjà être un-e citoyen-ne actif-ve !



Le Forum européen de la Jeunesse (EYF) est la plate-forme des organisations de jeunes en Europe. Il réunit et représente plus de 100 organisations de jeunesse qui rassemblent des dizaines de millions de jeunes à travers toute l'Europe afin de défendre les intérêts des jeunes ! Leur site regorge de ressources sur les droits des jeunes et de campagnes pour les défendre.



S'ENGAGER

Quelques exemples d'associations qui s'engagent sur ce sujet !

Le Réseau National des Junior Associations (RNJA) oeuvre pour favoriser l'autonomie des jeunes et promouvoir leur engagement ! N'hésite pas à te rapprocher du Réseau pour découvrir les Junior Associations proches de chez toi, ou même découvrir comment créer et gérer ta propre Junior Association.



Tous élus est un mouvement sans couleur politique lancé par une poignée de citoyen·nes. Leur objectif ? Réoxygénier notre démocratie en accompagnant des milliers de jeunes citoyen·nes. Qu'ils soient issus·es des zones rurales ou péri-urbaines, pour qu'elles·ils s'investissent en politique pour défendre leur vision de la société et faire entendre leur voix.

AGIR À SON ÉCHELLE

Il existe plein d'autres manières de s'engager au quotidien !

Au sein même de ton lycée, des instances démocratiques lycéennes existent également ! Les instances lycéennes sont essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance et permettent aux élèves qui le souhaitent de s'engager dans des projets, de réfléchir à l'organisation du lycée, d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage.



LA SUITE

LA PROCHAINE FOIS...

Contrôle de la parole sur les Réseaux Sociaux :
une atteinte à nos libertés fondamentales ?

Aujourd'hui, la multiplication des réseaux permet une diffusion rapide et mondiale de contenus, d'idées mesurées ou radicales.

Cependant, dans ce thème deux idées se confrontent. La première considère que du contrôle à la censure, il n'y a qu'un pas, souvent vite franchi. A contrario, la deuxième idée s'appuie sur le proverbe, «la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres».

Et vous qu'en pensez-vous ? On en débat dans le prochain kit ! ;-)



See you soon !